



FEDERATION INTERNATIONALE DES ACTEURS  
INTERNATIONAL FEDERATION OF ACTORS  
INTERNATIONALER SCHAUSPIELERVERBAND  
FEDERACION INTERNACIONAL DE ACTORES

Guild House, Upper St. Martin's Lane  
Tel: +44 20 7379 0900  
E-mail: office@fia-actors.com

London WC2H 9EG United Kingdom  
Fax: +44 20 7379 8260  
Website: www.fia-actors.com

President AGNETE HAALAND

DOMINICK LUQUER General Secretary

## **Le groupe européen de la Fédération Internationale des Acteurs (EuroFIA) reproche aux gouvernements italien et slovène l'abandon du Teatro Stabile Sloveno à Trieste**

Le groupe européen de la Fédération Internationale des Acteurs (EuroFIA) réunit des syndicats, guildes et associations professionnelles d'artistes interprètes de 25 pays membres de l'Union européenne et s'exprime au nom de dizaines de milliers d'artistes interprètes professionnels travaillant dans les théâtres, à la télévision, au cinéma, dans les nouveaux médias et à la radio.

EuroFIA est fortement troublé et soucieux en ce qui concerne les conditions extrêmement précaires du Teatro Stabile Sloveno à Trieste, le seul théâtre permanent et financé par l'Etat en Italie délivrant des pièces en slovène. En dépit de leurs obligations statutaires, les autorités régionales, provinciales et municipales en Italie n'hésitent pas à retirer leur contribution financière au théâtre, arrachant ainsi une institution culturelle d'une grande importance non seulement à la minorité linguistique slovène mais également à la ville de Trieste tout entière.

Le théâtre slovène de Trieste emploie à la fois des italiens et des slovènes et est fréquenté par un public des deux nationalités. Bien plus qu'une simple expression des intérêts de la minorité slovène, ce théâtre représente un puissant symbole de coopération et d'appréciation mutuelle entre l'Italie et la Slovénie.

L'article 6 de la Constitution italienne garantit la protection de toute minorité linguistique en Italie. L'article 2 de la loi n° 482 du 15 décembre 1999 inclut expressément la langue et la culture slovène comme méritant un statut et une protection spéciale en Italie. L'article 38 de la loi n° 38 du 23 février 2001 octroie au Teatro Stabile Sloveno un statut égal à n'importe quel théâtre permanent financé par l'Etat en Italie.

Deux traités internationaux, signés entre l'ancienne République de Yougoslavie et la République italienne en 1954 (l'accord de Londres) et en 1975 (le traité d'Osimo), traitent des droits des minorités linguistiques dans ces deux pays. L'ancienne République de Slovénie s'est engagée à continuer à respecter ces traités dès son indépendance.

Malgré la crise financière, EuroFIA est d'avis que le désengagement des autorités italiennes vers leurs obligations concernant le Teatro Stabile Sloveno est absolument inacceptable. Nous demandons donc à toutes les autorités publiques compétentes aux niveaux régional, provincial et municipal de préserver la stabilité financière du théâtre slovène et de lui permettre de poursuivre ses activités.

Nous demandons également au gouvernement slovène de prendre ses responsabilités et de veiller à ce que le gouvernement italien remplisse ses obligations internationales.

Enfin, nous exprimons la plus grande gratitude aux syndicats slovène (GLOSA) et italien (SAI) pour avoir pris cette affaire, ainsi que le futur professionnel de tous les employés de ce théâtre, à cœur.

Nous invitons donc les gouvernements italien et slovène à discuter avec ces syndicats des meilleurs moyens pour résoudre cette crise.

Au nom d'EuroFIA,



Agnete Haaland  
Présidente de FIA

Londres, le 14 novembre 2009